

C.B.B.A.

Cabinet de Commissariat aux Comptes

Cabinet d'expertise comptable

136, Rue Nationale - 72000 Le Mans

Tél. : 02.43.16.13.80 - Fax : 02.43.16.13.84

E-mail : cbba@wanadoo.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

S.A. SCEMI

60, rue Marcel Dassault
92100 Boulogne Billancourt

Exercice clos le 31 décembre 2012

S.A. SCEMI
60, rue Marcel Dassault
92100 Boulogne Billancourt

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.A. SCEMI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes



annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas de remarques à formuler sur la présentation d'ensemble des comptes, ainsi que sur les règles et méthodes comptables qui sont conformes aux informations données dans l'annexe.

Concernant les estimations comptables, nous avons procédé, en fonction des éléments mis à notre connaissance, à l'approbation des approches retenues par votre société pour déterminer les dépréciations appliquées sur les « créances clients ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, votre société a pris les participations suivantes :

- 30 % du capital de la SARL SOGEC DATA, dont le siège social est sis 60, rue Marcel DASSAULT à Boulogne Billancourt ;
- 51% du capital social de la société VALUE IT, qui a son siège social ZI Forello-Tanjombato, 102 Antananarivo, Madagascar.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Mans, le 12 juin 2013

Pour la SARL C.B.B.A.,
Christian ANTOUNE
Commissaire aux comptes

